

Distr.  
LIMITEE

E/CN.16/1993/L.3/Add.1  
19 avril 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA  
TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT  
Première session  
12-23 avril 1993  
Point 12 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX  
DE SA PREMIERE SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Asrat BULBULA (Ethiopie)

Chapitre      THEME DE FOND : CONTRIBUTION DES TECHNOLOGIES, NOTAMMENT  
NOUVELLES ET NAISSANTES, A L'INDUSTRIALISATION DES PAYS  
EN DEVELOPPEMENT ET AU RENFORCEMENT DES PROCESSUS  
D'INTEGRATION REGIONALE ET MONDIALE, Y COMPRIS LES  
PROPOSITIONS TOUCHANT LES MOYENS D'ASSURER LE TRANSFERT  
DE CES TECHNOLOGIES ET DE LES INTRODUIRE DANS LES  
SECTEURS DE PRODUCTION DE CES PAYS

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour de sa 1re à sa 5e séance, du 12 au 14 avril 1993. Elle était saisie du rapport établi par le Secrétaire général sur la contribution de la technologie à l'industrialisation et à l'intégration régionale et mondiale (E/CN.16/1993/2). Etait également à sa disposition, un document d'information reprenant plusieurs études, donnant un aperçu des rapports entre le processus de mondialisation et celui du développement et d'études de cas de coopération scientifique et technique, et présentant l'analyse de plusieurs systèmes technologiques nationaux.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général, le Chef du Service de la science et de la technique du Département du développement économique et social du Secrétariat a expliqué qu'on y trouvait le tableau de l'évolution mondiale de la technologie et des structures de gestion, et de leurs effets sur les économies des pays en développement; il analysait la mesure dans laquelle l'intégration économique régionale et globale pourrait favoriser la modernisation technique du monde en développement. Il faisait valoir la nécessité de mettre en oeuvre des politiques scientifiques et techniques

intégrées dans les pays en développement pour y améliorer la base scientifique et technique.

3. Le rapport présentait diverses possibilités d'action pour renforcer l'esprit d'entreprise à l'échelle nationale et le potentiel scientifique et technique endogène aux niveaux national, régional et sous-régional : de vastes perspectives de coopération s'offraient à divers niveaux en matière de maximisation des ressources et d'accords régionaux interentreprises d'innovations techniques pour améliorer la compétitivité internationale d'ensemble des pays en développement.

4. La Commission a apprécié le rapport du Secrétaire général, dans lequel elle voyait un point de départ à la fois objectif et complet pour un débat éclairé. La tendance à la mondialisation caractérisait les nouvelles modalités de la spécialisation internationale, phénomène devant lequel les pays en développement et les économies en transition devaient réagir. Les avantages comparatifs statiques, tels que les richesses naturelles ou l'effectif de la main-d'oeuvre non qualifiée, perdaient peu à peu leur rôle de premier plan dans la concurrence internationale. L'exemple des nombreux pays qui avaient atteint un taux élevé de croissance économique rapide montrait bien l'importance décisive d'autres déterminants de la compétitivité technologique, à savoir les qualifications et les ressources humaines, les infrastructures techniques et l'organisation sociale.

5. On a donc souligné la nécessité d'une assise scientifique et technique. Elle permettrait aux pays intéressés de prendre part effectivement à la restructuration en cours dans le monde entier. La priorité à long terme devait revenir d'une manière générale à l'éducation et aux ressources humaines, comme le Secrétaire général l'indiquait au paragraphe 82 de son rapport.

6. Un certain nombre d'intervenants ont souscrit à ce qui était dit dans le rapport à propos de la nécessité de disposer au niveau national d'un encadrement institutionnel et réglementaire cohérent pour que les systèmes d'innovation puissent fonctionner efficacement, et de la difficulté de passer de la recherche-développement à la croissance économique et au développement socio-économique. Du point de vue de ces objectifs, le transfert de technologie n'était que l'une des variables de la réussite technologique. A cet égard, la Commission s'est interrogée sur la manière de gérer une évolution technique graduelle et sur les problèmes qu'entraînait le manque de capacité dans ce domaine. Elle a été informée des grandes lignes des conclusions et des recommandations d'un colloque organisé au Congo, du 23 au 29 mars 1992, sur la gestion en Afrique.

7. On a évoqué, comme source éventuelle d'inspiration pour les pays en développement, l'expérience européenne des programmes régionaux et bilatéraux relatifs à la science et à la technique, comme l'Agence européenne de coopération en matière de recherche (EUREKA). Les pays en développement auraient à surmonter des difficultés exceptionnelles pour se mettre à niveau sur le plan technologique, mais il ne pourrait y avoir sinon de véritable coopération scientifique et technique.

8. On a fait observer que certains aspects de la mondialisation des marchés et de la fragmentation des activités des grandes sociétés transnationales pouvaient

avoir des effets inquiétants sur la capacité technologique des pays en développement. La réorientation actuelle des stratégies de ces sociétés était une nouvelle gageure à laquelle devait répondre la politique des pays en développement en matière de ressources humaines. On constatait de plus en plus que les grandes sociétés transnationales procédaient aux recherches dans un pays, aux travaux de conception dans un autre et à la mise en production dans plusieurs régions différentes. Ces changements venaient ajouter de l'extérieur de nouveaux sujets d'inquiétude aux préoccupations qu'inspirait déjà le déséquilibre entre l'effectif technique et scientifique engagé dans les activités de R-D et le reste de la main-d'oeuvre occupé aux activités nationales courantes.

9. La Commission a pris note des problèmes supplémentaires que posait aux pays les moins avancés l'exode de leurs élites vers les pays plus industrialisés. Les pays en transition vers une économie de marché connaissaient des problèmes analogues, mais plus particuliers : d'une part, ils avaient atteint dans divers domaines un niveau scientifique et technologique avancé, d'autre part, leurs systèmes avaient à s'adapter aux préoccupations écologiques et à un nouveau contexte axé sur le marché.

10. On ne pouvait sous-estimer l'importance de la technologie pour l'industrialisation, mais il ne fallait pas oublier pour autant son rôle dans d'autres secteurs critiques, l'agriculture et les services par exemple. Les institutions et les organes subsidiaires des Nations Unies devaient aider les pays en développement et les économies en transition à réunir des informations techno-scientifiques exactes et récentes, d'abord pour cerner les grandes problématiques de chacun d'eux, ensuite pour les informer de l'actualité de la technologie de pointe. Une telle base de données serait un instrument utile pour l'élaboration des projets et des programmes destinés à combler les lacunes que l'on aurait ainsi isolées.

11. Il fallait bien se rendre compte du caractère indivisible de la vague technologique actuelle, en ce qu'elle établissait notamment des liens entre la science, la technique et le développement durable. Ce dernier dépendait de l'efficacité de la mise en oeuvre des technologies avancées. Les ressources scientifiques et techniques, peu nombreuses, devaient être réparties dans les proportions voulues entre les besoins nationaux, sans que soient perdus de vue les effets écologiques éventuellement néfastes des techniques employées. Devoir rechercher les techniques respectueuses de l'environnement était ainsi une charge de plus pour les pays en développement. Le système des Nations Unies devait s'efforcer de leur en faciliter l'accès.

12. Plusieurs membres ont exposé à la Commission la politique scientifique et technique de leur pays. Beaucoup de pays en développement, à l'exception des nouveaux pays industrialisés, avaient du mal à alimenter, sans parler même d'améliorer, le budget de leurs activités de R-D.

13. Les représentants de certains pays industrialisés ont décrit leurs programmes bilatéraux d'aide universitaire destinés aux pays en développement. Ce type de coopération était souvent décentralisé, et on y voyait intervenir des organisations non gouvernementales.

14. On a cité des exemples de coopération scientifique et technique régionale et subrégionale, comme le Programme Bolivar d'intégration technologique régionale, d'innovation et de compétitivité industrielle des produits et des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes.

15. La Commission a également évoqué le débat en cours sur la réforme du Secrétariat. Le porte-parole des Etats Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 a demandé que soient dégagées les ressources et clairement définies les structures nécessaires à l'exécution intégrale des programmes scientifiques et techniques prévus dans le plan à moyen terme. On s'est particulièrement inquiété de voir se poursuivre le projet de l'ONU de création de capacités endogènes en pays en développement.

16. Les représentants des institutions des Nations Unies et les observateurs d'ONG ont présenté les grandes lignes des réalisations de leurs organismes dans le domaine à l'examen. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a attiré l'attention de la Commission sur les effets qu'avait sur l'emploi le changement de la répartition mondiale des activités de production des sociétés transnationales. Le représentant du Système économique latino-américain (SELA) a rappelé que son organisation s'inquiétait depuis ses débuts de la productivité et de l'évolution technique en Amérique latine, et qu'elle continuait de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ONU, les institutions spécialisées, les autres organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales, à promouvoir l'avancement scientifique et technique des pays en développement.

17. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a mentionné les effets des facteurs macro-économiques sur les tendances de l'économie mondiale à long terme. Il a attiré l'attention de la Commission sur le fait que les sciences et les techniques avaient été quelque peu sacrifiées dans les programmes d'ajustement budgétaire adoptés par les pays en développement. Il estimait que la revitalisation des établissements et des mécanismes de recherche-développement existants devrait tenir compte des nouvelles caractéristiques de l'économie mondiale actuelle. A son avis, il fallait réévaluer les sciences et les techniques dans une certaine mesure et la Commission était l'organe le plus compétent pour ce faire. L'analyse devait porter sur trois sujets : le transfert et la gestion de la technologie; la technologie et le développement durable; et les secteurs qui pouvaient accueillir les technologies nouvelles. Le représentant a décrit les initiatives que l'ONUUDI prenait dans le domaine du développement durable.

18. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a récapitulé certaines difficultés rencontrées dans la région. Il a décrit et analysé en particulier le problème critique de l'exode des compétences et de l'expatriation des scientifiques et des ressources humaines qualifiées. Il fallait développer les centres d'excellence régionaux pour résoudre ce problème. Le représentant a fait observer que les systèmes de recherche-développement devaient suivre des chronologies distinctes dans les pays développés et en développement pour tenir compte des réalités économiques et sociales différentes. Au cours des 10 dernières années, les fonds multilatéraux et bilatéraux consacrés au développement avaient diminué de façon sensible alors que, dans le même temps, la demande de ressources pour la coopération avait augmenté en Afrique. Le représentant a également mentionné la nécessité de

reconsidérer la priorité actuellement accordée à la recherche appliquée : la séquence traditionnelle recherche, développement et applications devrait être remplacée par la séquence applications, recherche et développement dans le cas des pays en développement, notamment en Afrique.

19. L'observateur de la Western Society of Malacologists a analysé les problèmes que posait l'introduction des nouvelles techniques d'aquaculture dans les pays où il existait des possibilités d'expansion pour l'industrie perlière, et les solutions envisageables. Le représentant de la Société des électriciens et des électroniciens a déclaré qu'on avait grandement besoin de banques de données sur les sciences et les techniques. A ce propos, il a engagé la Commission à examiner comment les sciences et les techniques pouvaient contribuer au bien-être de l'humanité tout en assurant une protection durable de l'environnement. Enfin, l'observateur du Sunsat Energy Council a décrit les objectifs de son organisation et exposé les principales applications des techniques de transmission d'énergie sans support matériel, notamment les satellites à énergie solaire.

20. Le Chef du Service de la science et de la technologie a répondu aux questions qui avaient été posées lors du débat au sujet de l'effet des tendances actuelles sur les capacités des pays en développement en matière de recherche-développement; de la pertinence des orientations analysées dans le rapport du Secrétaire général pour les pays en transition; et de l'importance que les différentes politiques nationales présentent en général pour l'évolution des potentiels scientifiques et techniques des différents pays.

21. En conclusion, le Président par intérim s'est déclaré satisfait de l'excellente qualité du rapport du Secrétaire général et a récapitulé certaines des conclusions auxquelles on était parvenu sur le rôle essentiel de la Commission de la science et de la technique au service du développement : comme de nombreux membres l'avaient suggéré, la Commission devrait notamment servir de cadre international pour l'évaluation des progrès de la science et de la technique et de leurs incidences sur les pays en développement et les pays en transition. Elle devrait étudier et réévaluer les techniques nouvelles et naissantes qui seraient déterminantes pour l'orientation de leur développement futur. La Commission devrait également organiser et appuyer des ateliers et des séminaires pour diffuser les connaissances et les données d'expérience accumulées par les pays technologiquement avancés. Il faudrait analyser plus particulièrement l'impact des nouvelles technologies dans les secteurs suivants : la compétitivité des pays au niveau international, le développement durable et les tendances de l'emploi. La Commission devrait également encourager l'intégration régionale et mondiale par le biais des sciences et des techniques. Il faudrait accorder la priorité à la création de mécanismes institutionnels liés à l'exécution de projets de coopération technique. Dans ce contexte, la Commission pourrait tirer parti des travaux des institutions des Nations Unies et des commissions régionales, ainsi que de l'expérience acquise par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées.

-----